



Dialyse - fiche de tri

Qualification rapide d'un litige hôpital / assureur

Périmètre documentaire — Les mentions [CHAPITRE] reprennent ce corpus ; [PRATIQUE] désigne une recommandation de gestion ; [À VÉRIFIER] impose un contrôle dans le texte légal, la jurisprudence ou la convention applicables avant usage contentieux.

Statut — La dialyse n'est pas traitée matériellement dans le chapitre de voies de droit. Toute rubrique clinique, tarifaire ou conventionnelle ci-dessous est une [PRATIQUE] ou un [À VÉRIFIER]. Le chapitre ne soutient directement que la méthode procédurale générale.

1. Identification

Champ	À renseigner
Dossier / patient pseudonymisé	
Assureur	
Période	
Montant litigieux	
Prestation / médicament / analyse / séance exacte	
Date du premier refus	
Dernier acte reçu	



2. Qualification express

Question	Réponse / preuve
Le poste est-il présenté comme inclus dans un forfait ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Une convention ou annexe est-elle citée ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
La version applicable est-elle identifiée ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Une facturation séparée est-elle expressément permise ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Une exception est-elle invoquée ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
L'indication médicale particulière est-elle documentée ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Le litige concerne-t-il d'abord la rémunération de l'hôpital ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Un angle de couverture individuelle de l'assuré subsiste-t-il ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
L'art. 89 LAMal a-t-il été vérifié ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain
Un délai ou une urgence est-il en cours ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain

3. Triptyque de riposte

Brique	Contenu à stabiliser
Base légale	[À VÉRIFIER] LAMal/LPGA et compétence procédurale.
Base conventionnelle / forfaitaire	[PRATIQUE] Texte, version, champ, exception, méthode de calcul.
Documentation médicale / facturation	[PRATIQUE] Lien explicite entre particularité clinique, prestation et poste facturé.

4. Décision de tri

Sortie	Action
Fournisseur-assureur	[À VÉRIFIER] art. 89 LAMal / procédure cantonale.
Assuré-assureur	[CHAPITRE] décision → opposition → recours.
Mixte	[PRATIQUE] Dissocier les objets et les titulaires.
Pièces insuffisantes	[PRATIQUE] Suspender la position de fond et compléter le dossier.
Urgence	[CHAPITRE + PRATIQUE] vérifier retard, effet suspensif et mesure utile.



5. Synthèse en 5 lignes

Angle le plus fort : _____

Faiblesse actuelle : _____

Pièce manquante décisive :

Porte procédurale présumée :

Prochaine étape / responsable / date :
